



PREAVIS MUNICIPAL N° 2018/05

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 30'000.00 TTC pour l'installation d'une benne à gazon fermée à la déchetterie

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Législation :

- Art. 13 du règlement d'application de la loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (RLGD)
- Art. 6 du règlement communal du 12 novembre 2005 sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets

La place de récupération des gazons vers la STEP de Vulliens, parcelle n° 282 à l'Ochettaz, ne peut plus être exploitée en raison d'incivilités.

Malgré plusieurs informations en tous-ménages insistant sur le seul dépôt de gazon, la Municipalité a constaté que d'autres matériaux étaient parfois déposés sur cet emplacement. Il est donc apparu indispensable qu'un contrôle systématique de tous les dépôts soit opéré pour s'assurer du respect de la qualité de la matière récoltée, permettant une valorisation optimale dans l'agriculture.

Pour cette raison, la Municipalité a étudié un projet permettant ce contrôle sans engagement de personnel supplémentaire. La déchetterie communale offrant encore une surface d'exploitation possible pour cet aménagement, il est donc tout naturel que cet équipement soit prévu dans cette zone où un contrôle est déjà organisé durant les heures d'ouverture habituelles de la déchetterie.

2. Description du projet

La Municipalité prévoit d'équiper le quai existant entre l'entrée actuelle de la déchetterie et la façade sud du bâtiment de l'ancien battoir, ECA n° 65. La benne sera placée dans la fosse qui sera aménagée et le versement des gazons s'effectuera par le dessus. Une clôture sera installée avec un portail permettant un accès différencié s'il s'agit du tracteur communal ou des apports privés durant les heures d'ouverture officielles.

3. Coût estimatif de l'ouvrage

Gros œuvre :	CHF	20'000.00
Clôture et portail :	CHF	7'000.00
Divers et imprévus (env. 10 %)	CHF	<u>3'000.00</u>
	CHF	30'000.00

4. Exploitation

L'exploitation sera faite avec une benne fermée de 20 m³, mise à disposition à la meilleure offre du marché. Le prix retenu jusqu'ici pour la location, la vidange et le transport se monterait à environ CHF 60.00/m³.



Préavis municipal n° 2018/05 – demande de crédit de CHF 30'000.00 TTC pour l'installation d'une benne à gazon fermée à la déchetterie.

5. Financement

Le montant investit sera financé par les disponibilités du ménage communal qui sera remboursé par un amortissement sur 20 ans, soit CHF 1'500.00 par année.

Une augmentation des taxes de déchetterie est envisagée pour couvrir cet amortissement et les frais d'exploitation. Comme le compte de la déchetterie ne s'autofinance pas actuellement, la Municipalité envisage une augmentation des taxes pour le budget 2019, respectant toutefois la fourchette prévue dans le règlement communal.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VULLIENS

- Vu le préavis no 2018/05 de la Municipalité du 24 septembre 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- I. d'autoriser formellement la Municipalité à faire entreprendre des travaux d'aménagement de la déchetterie pour l'installation d'un benne à gazon,
- II. d'accorder à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 30'000.00 TVA incluse,
- III. d'autoriser formellement la Municipalité à financer la dépense finale par les disponibilités du ménage communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Olivier Hähni



La Secrétaire


Nicole Matti

Adopté par la Municipalité en séance du 24 septembre 2018

Municipaux responsables :

Jean Maurice Henzer – déchetterie
Olivier Hähni – financement